

La vraie description du puissant royaume du Japon de François Caron (1636)

Bruno Dubois

Si nombre de journaux, rapports ou écrits relatifs au Japon ont vite été oubliés en raison de la pauvreté de leur contenu, un court document, redécouvert il y a plusieurs années par Jacques Proust¹, présente en revanche un intérêt indéniable malgré la concision des propos relatifs aux divers sujets concernant le pays du Soleil levant. Il s'agit de *La vraie description du puissant royaume du Japon*², rapport rédigé au XVII^e siècle, en 1636 exactement, par François Caron, à une époque cruciale, en effet un changement irréversible se fait jour dans les relations devenues compliquées entre le Japon et les pays européens, à cause de différentes raisons non pas seulement religieuses comme il est souvent avancé à ce propos, mais également économiques.

1-François Caron

Né à Bruxelles en 1600, dans une famille huguenote d'origine française réfugiée en Belgique puis en Hollande pour des raisons religieuses, François Caron s'engagea à l'âge de dix-neuf ans comme aide-cuisinier sur un navire de la Compagnie des Indes orientales (la VOC) en partance pour le Japon. Reconnu pour la vivacité de son esprit, il fut pris en charge par un officier de marine qui compléta son éducation scolaire durant le voyage. Puis, ayant décidé de demeurer au Japon afin d'échapper aux mauvais traitements dont il avait été victime, il se fit engager à la factorerie de la VOC située dans le petit port de Hirado³. Grâce à une rapide connaissance de la langue japonaise parlée et à ses capacités, Caron devint rapidement, sur le plan professionnel, l'homme « indispensable » à la fois pour les Hollandais et pour les Japonais dès les premiers temps de son séjour. Ses dispositions lui permirent d'ouvrir son champ d'observation. Après avoir gravi en peu de temps les différents échelons de la hiérarchie au sein de la Compagnie hollandaise, il est nommé en 1633 marchand en titre, donc chef du comptoir, à Hirado. En raison de cet état, la même année, il accomplit le fameux périple qui le mènera jusqu'à Edo afin de présenter ses salutations au shōgun de l'époque Tokugawa, lui apporter des présents comme le voulait la coutume et ratifier à nouveau les contrats commerciaux passés entre la VOC et le *shōgunat*⁴. Il aura par la suite l'occasion de faire plusieurs fois ce déplacement entre Edo et Hirado, notamment afin d'apaiser les récriminations des dirigeants japonais à l'égard des autorités hollandaises de la VOC installées à Batavia et de régler également des contentieux survenus entre les Japonais et

les Hollandais hors des frontières du Japon⁵. Entre autres litiges en question, les navires armés par les Hollandais n'hésitaient pas, lors de leur navigation, à se livrer à des actes de piraterie à l'encontre des jonques chinoises afin de s'approprier leurs marchandises qu'ils revendaient à leur profit au Japon, soulevant ainsi l'ire des autorités japonaises⁶. À cette même époque, les Hollandais entreprirent aussi à plusieurs reprises des démarches auprès des autorités de la ville de Nagasaki, tombée sous la juridiction directe du shōgun, du pouvoir central en 1685, afin de pouvoir élargir leurs avantages commerciaux. Ils cherchaient également à porter atteinte au commerce de leurs rivaux portugais en proposant aux Japonais de leur vendre des marchandises à des prix battant toute concurrence. C'est dans un tel cadre, à une époque où sévissaient les persécutions contre les chrétiens et juste avant que des lois très restrictives ne limitent fort drastiquement l'entrée des navires étrangers, à partir de 1640, que Caron mena, durant ses vingt ans de résidence en Asie, principalement au Japon, une existence active bien remplie. Il ne fut pas non plus sans affronter de réels dangers en raison de l'humeur sourcilleuse des autorités et à cause des troubles occasionnés par certains Hollandais pour lesquels il était jugé responsable⁷. Le doigté avec lequel il sut régler maintes affaires épineuses lui permit de surmonter les obstacles, grâce notamment à l'aide et à l'appui de bienveillants amis japonais, dans un contexte politique devenu de plus en plus intolérant envers les étrangers.

En raison donc des circonstances politiques et des lois relatives xénophobes, Caron fut ainsi le derniers témoins européens qui put profiter de sa liberté de mouvements et eu la possibilité d'examiner ce qui l'entourait. Après son départ précipité il faudra attendre plus de deux cent ans avant qu'un Européen puisse circuler en toute liberté dans l'archipel. Il fut également l'un des derniers étrangers à pouvoir bien s'exprimer en japonais car, une fois passé 1640, les quelques étrangers qui séjournèrent à tour de rôle à Dejima ne pourront y résider plus de deux années d'affilée. Et, également durant ces deux siècles, l'auraient-ils même souhaité, ils n'auraient pu s'adonner à l'étude de la langue vu les conditions d'isolement dans lesquelles ils étaient placés et l'interdiction formelle faite aux quelques rares Japonais de leur entourage de la leur enseigner⁸. Le départ définitif de l'habile négociant, coïncidant avec la fermeture drastique du pays aux éléments extérieurs, même si le Japon continua à maintenir des contacts avec l'étranger, clôt ainsi tragiquement la parenthèse d'un siècle de présence européenne durant lequel de fructueux échanges culturels et religieux avaient été réalisés, particulièrement en raison de l'active présence des jésuites.

2-Un document exceptionnel sur le Japon

*La Vraie Description du puissant royaume du Japon*⁹ fut rédigée en 1636 à Hirado à partir d'une réelle expérience pour répondre à une demande du nouveau directeur général de la Compagnie hollandaise des Indes qui venait de prendre ses fonctions à Batavia, ville où se trouvait le siège de la VOC, et désirait des informations sur ce pays avec lequel Batavia

entretenait des relations commerciales parfois houleuses. Publié pour la première fois en anglais en 1663¹⁰, ce rapport constituait une sorte « d'état des lieux » relatif à la société et aux institutions japonaises¹¹. L'opuscule se présente sous la forme de questions posées par le demandeur, le directeur de Batavia, auxquelles Caron répond certes avec précision mais de façon concise, dans un style sobre et dénué de toute fioriture. En dehors des rapports relatifs aux tractations commerciales qu'il devait tenir rien ne le prédisposait à prendre ainsi la plume pour rédiger un tel document. Toutefois le contenu se révèle à la fois précieux et instructif car il relate en même temps une expérience personnelle intéressante et originale. Il n'a, semble-t-il, consulté aucun document particulier, à l'exception peut-être d'archives japonaises en ce qui concerne la partie historique dans laquelle il cite la liste des empereurs et des divinités du pays, liste réemployée postérieurement dans d'autres ouvrages concernant le Japon. Le style de l'ouvrage, très impersonnel, lui valut « une réputation imméritée de rigorisme et de froideur. »¹² Jacques Proust écrit à ce sujet: « *On chercherait en vain dans les écrits de Caron [...] la moindre trace des espoirs ou des satisfactions, des inquiétudes ou des craintes que le huguenot Caron dut éprouver pendant tout le temps de son séjour au Japon.* »¹³ Inutile d'écrire que son ouvrage retint l'attention de ses contemporains car il leur fournissait de nombreuses et précieuses informations sur la société et les moeurs japonaises et, également, parce qu'il est l'expression d'un point de vue particulier à une époque où les missionnaires catholiques n'écrivaient pratiquement plus, depuis le début du XVIIe siècle, qu'au sujet des persécutions religieuses.

En dehors de notices relatives au « plus haut seigneur », c'est à dire l'empereur (le *dairi*), à la justice, l'auteur donne également des renseignements sur le statut des différentes autorités du pays et les classes sociales, ainsi que sur les différents cultes de ses habitants. Il livre également des descriptions géographiques sommaires, une très brève présentation de la faune et de la flore, des informations au sujet de la vie des nobles et des religieux et quelques explications relatives aux cérémonies, aux sectes religieuses. Toutefois, en raison même de la nature et de la destination de cet écrit destiné à un chef négociant, les questions de commerce, de prix, de monnaie, de poids et de mesures, ainsi que la liste des diverses productions du pays, occupent une place importante. Il en est de même au sujet du système concernant le revenu des différents *daimyô*, (les seigneurs territoriaux) mis en place par le pouvoir des Tokugawa. Suite à la présentation des différents aspects de la vie sociale du Japon, Caron narre également des anecdotes sur les moeurs et les coutumes de la haute société. Sont aussi évoqués le suicide traditionnel des nobles et des guerriers (*le seppuku*), les moeurs particuliers des certains moines, la langue japonaise, ainsi que de la décoration intérieure des maisons, etc.

L'intérêt de ce document tient également au fait que le négociant, bien intégré dans la société japonaise, a une profonde connaissance de ce dont il parle. Si, en raison de ses responsabilités, il a eu l'occasion de rencontrer de nombreux cadres et hauts dirigeants du pays, il fut aussi en contact direct avec le petit peuple. Il fonda notamment un foyer avec une femme japonaise et eut six enfants qu'il éleva avec soin. L'un de ses fils

d'ailleurs devint plus tard pasteur. Ce contexte particulier lui permit de découvrir évidemment certains aspects de la société à partir d'une expérience personnelle encore inédite et d'offrir quelques informations concernant la famille japonaise vue de l'intérieur. C'est ainsi qu'il donne, par exemple, des renseignements, certes très concis, au sujet de l'éducation des enfants, de la vie familiale, de la conduite fidèle des femmes qu'il décrit très soumises à l'autorité de leur mari, ce qui était vrai depuis particulièrement les débuts du shogounat de Tokugawa Ieyasu qui érigea des lois très strictes relatives à la place des différentes couches sociales dans la société. Il nous informe sur les moeurs et les différentes habitudes de la vie quotidienne, sujets que les missionnaires n'avaient que peu présenté, hormis Luis Frois qui donne, dans son étude comparative relative à divers sujets, des explications différentes au sujet de la vie des femmes, plus libres à son époque¹⁴. Les temps avaient bien changé ! Sa compagne, une Japonaise catholique, chassée de son pays avec les enfants du couple, décédera sur le navire de l'exil alors qu'ils voguaient vers Batavia¹⁵. Compte tenu de sa propre situation familiale et des persécutions subies par les convertis, nous pouvons supposer que le sort réservé aux convertis ne devait pas lui être totalement indifférent !

3-La Publication en revue de La vraie description du puissant royaume du Japon

La véritable description fut publiée pour la première fois en hollandais en 1661¹⁶, aux Pays-Bas, avant d'être traduite et insérée en 1664 dans le second volume des *Relations de divers voyages curieux*¹⁷. Comme l'indique le titre, cette publication rassemble différents récits de voyages édités par Melchisédech Thévenot¹⁸ qui a lui-même traduit le texte de Caron en français, n'hésitant pas à l'adapter¹⁹, lorsqu'il se trouvait devant quelque difficulté de compréhension relative aux différences de coutumes ou à des questions concernant l'architecture des maisons. Proust signale que Caron, de retour en Hollande, n'a rien changé à son texte²⁰, hormis quelques explications détaillées au sujet des gravures insérées dans l'ouvrage, dont l'une représentant une scène de tortures de catholiques. Il refusa d'étoffer ses réponses comme le lui demandait l'éditeur hollandais de la version de 1661²¹. Il n'y apporta que quelques minimes corrections, dont des explications sur le suicide rituel (*seppuku*), l'exécution des criminels et la cérémonie à l'audience du *shôgun* à Edo²². Le refus de l'auteur était motivé par le fait qu'il ne souhaitait pas reprendre son travail « *parce qu'il avait suscité trop de jugements divers, et parce qu'il y avait trop de choses dans ce pays qui devaient passer pour fabuleuses aux yeux des ignorants* ». ²³ Si ainsi Caron est devenu « auteur » un peu malgré lui, son texte ayant été choisi pour être publié par un éditeur éclairé dans une Collection de voyages avec d'autres récits, le négociant s'est toutefois par la suite intéressé au sort de cette publication. Il a vertement critiqué le fait que des remarques et additions rédigées par Hendrick Hagenaer²⁴, Hollandais qui avait lui aussi vécu au Japon, aient été ajoutées à son texte dans l'édition hollandaise sans son consentement, puis ensuite dans la version française de *La Description*²⁵. Ainsi, celui qui

avait rédigé un rapport non destiné à publication intervient-il, quelque trente ans plus tard, afin de formuler des critiques au sujet de la présentation de son travail au public. Motivé par la volonté de rétablir scientifiquement une vérité géographique qui lui semblait déformée, il réagit en qualité d'auteur responsable de son manuscrit²⁶. L'importance de document réside notamment dans le fait qu'il deviendra par la suite un texte-source dans lequel puiseront plus ou moins les auteurs des siècles suivants sans signaler, dans bien des cas, la provenance de leurs emprunts partiels. En raison de ces pratiques intertextuelles qui parfois s'apparentent à de la réécriture ou à du plagiat, le livre de Caron devint au cours des XVII^e et XVIII^e siècles l'une des références implicites ou explicites dans toute description du Japon et des Japonais. Le jésuite Charlevoix lui empruntera de nombreuses historiettes, certaines d'entre elles avaient été auparavant insérées dans l'ouvrage volumineux de Montanus²⁷. De manière évidente, Kaempfer a, lui aussi, fait des emprunts à Caron.

4-Au sujet d' autres écrits de Caron

Ce rapport sur le Japon qui connu un succès certain lors de sa première publication fut ensuite repris dans le troisième tome du *Recueil de Voyages du Nord contenant divers Mémoires très utiles au Commerce et à la Navigation*²⁸, ouvrage paru en 1715 à Amsterdam par Jean Frédéric Bernard. Il s'agit d'un recueil en dix volumes publiés durant la période de 1715 à 1738 contenant en outre, dans le troisième tome, plusieurs articles relatifs au Japon²⁹. Parmi ceux-ci se trouve un autre écrit de Caron, le *Récit historique de la démolition d'une forteresse et de quelques édifices construits à Firando*³⁰ (Hirado), qui narre l'entrevue durant laquelle les autorités de Nagasaki intimèrent à l'auteur l'ordre de procéder sans plus tarder à la démolition du château qu'il avait construit à Hirado et qui portait, semble-t-il, ombrage au pouvoir, ainsi que des installations de la factorerie hollandaise³¹. Si, à partir de 1640, les Hollandais deviennent finalement les seuls Européens admis dans l'archipel et les uniques interlocuteurs commerciaux du *shôgun*, ils ne peuvent pourtant se permettre de clamer trop fort leur victoire face à leurs concurrents étrangers évincés du pays³². Et malgré leurs efforts « diplomatiques » déployés en vue de développer leurs relations commerciales et leur enrichissement, ils sont contraints de s'installer sur le minuscule îlot artificiel de Deshima, situé dans la baie de Nagasaki³³, à l'emplacement où les derniers Portugais avaient été obligés de résider quelque temps avant d'être chassés du pays³⁴. Caron, lui, quittera définitivement le Japon en 1641 pour Batavia, son départ se situant précisément au moment où le Japon se coupe pratiquement du monde. L'habile négociant, qui fut fort apprécié par les autorités japonaises pour les différents services qu'il leur avait rendus en diverses occasions³⁵, en particulier lors du règlement de problèmes difficiles avec les nations étrangères, connut la gloire et la richesse. Toutefois, durant sa longue carrière aux mille périples, l'intrépide aventurier s'était également créé beaucoup d'ennemis tant parmi ses propres compatriotes que parmi les concurrents commerciaux étrangers, qu'ils fussent Portugais ou Espagnols. Sa conduite

personnelle ne fut certes pas toujours exempte de reproches³⁶, notamment lorsque, suite à un séjour en Hollande durant lequel il se maria³⁷, il revint à Batavia pour s'installer à un poste important à la direction régionale de la VOC.

5-Caron au service de la France

Dans la même édition de textes présentés par Jacques Proust, des extraits du *Journal* de Caron nous permettent de découvrir quelques-uns des aspects de l'expérience nippone de son auteur. Ainsi, le *Mémoire pour l'établissement du commerce au Japon dressé suivant l'ordre de Monseigneur Colbert par Monsieur Caron*, publié pour la première fois en 1715³⁸, présente un grand intérêt. Le commerçant y donne différentes informations au ministre de Louis XIV qui, en 1664, berçait le projet de fonder une Compagnie française des Indes dans cet empire que l'on disait très riche en or et qui était donc objet de convoitise. Suivant les conseils de son entourage, Colbert employa François Caron comme conseiller de l'expédition en raison des diverses connaissances que ce dernier avait acquises durant sa longue vie mouvementée et des qualités dont il avait fait preuve dans ses différentes fonctions au Japon et à Batavia. En dehors de ces raisons purement techniques, Colbert avait besoin de personnel de religion protestante, condition primordiale afin de pouvoir nouer des contacts et entreprendre d'éventuelles relations commerciales avec le Japon. À cette époque, l'homme d'affaires huguenot, rentré une première fois en Hollande après son séjour au Japon, était ensuite retourné à Batavia³⁹ afin d'y assumer de nouvelles fonctions pour la VOC. Il y occupera un poste élevé et fort bien rémunéré avant d'être obligé de rentrer plus tard à Amsterdam, en 1651, afin de comparaître devant le bureau des directeurs de la VOC. Tombé en disgrâce, en raison de sa conduite à Batavia jugée inadmissible⁴⁰, Caron, qui alors vivait depuis quatorze ans à La Haye, accepta cette fonction et se mit donc au service de la France en 1665, bien qu'une obligation morale et une clause du contrat lui interdisaient formellement de se mettre au service d'une Compagnie autre que la VOC. Son engagement auprès des autorités françaises, à une époque où la France et la Hollande étaient ennemies, fit non seulement couler beaucoup d'encre mais souleva un tollé général contre lui, à tel point qu'il fut même question de saisir sa maison et ses biens⁴¹. Le goût de l'aventure et l'appât du gain ont pu certes motiver le marchand à se lancer dans cette entreprise mais également un désir de vengeance envers la VOC et ses dirigeants. L'homme ferma les yeux sur la contradiction que pouvait représenter son engagement à travailler au service de la France alors que dans le passé sa propre famille avait été obligée de s'exiler pour des raisons religieuses. Quelques années plus tard, ce fut cette fois-ci au tour des autorités françaises et des commanditaires du projet lancé par Colbert de s'interroger à son sujet. À savoir si Caron, parti de la Rochelle en 1666 à la tête de dix vaisseaux battant pavillon français dans l'intention de rallier le Japon, n'avait pas en définitive agi d'une façon malhonnête envers son nouvel employeur. Il fut en effet soupçonné par le corps des officiers placés sous ses ordres d'avoir voulu favoriser indirectement la république batave alors qu'ils naviguaient

dans l'Océan indien⁴². Obligé entre-temps de retourner en France auprès de ses commanditaires pour venir s'expliquer au sujet des doutes concernant sa conduite, il périra tragiquement lors d'une tempête. Son navire fera en effet naufrage au large des côtes de Lisbonne, emportant au fond de la mer toute la fortune et ses secrets⁴³.

6-Sous le feu des critiques

À plusieurs reprises Caron dut subir la vindicte de son entourage, il fut notamment accusé d'arrogance lorsqu'il accéda à de hautes responsabilités à Batavia après un premier retour en Hollande⁴⁴. Mais les critiques les plus virulentes à son encontre furent formulées par Jean-Baptiste Tavernier, auteur et voyageur protestant, qui consacra la cinquième partie de son *Recueil de plusieurs relations et traités singuliers*⁴⁵, publié sous le titre « l'Histoire de la Conduite des Hollandois en Asie »⁴⁶ aux méfaits occasionnés par les colons bataves⁴⁷. Dans ce chapitre le négociant français, qui avait eu l'occasion de rencontrer Caron lors d'un passage à Batavia, le blâme et l'accuse injustement de différentes malversations, dont les tirs de canon lancés à partir d'un bateau hollandais contre les mutins du fort de Shimabara en 1639⁴⁸. Il l'accuse encore d'avoir transmis en 1636 une fausse lettre, lettre soit-disant saisie dans un navire espagnol abordé par les Hollandais, aux autorités japonaises afin de mettre en cause les Espagnols. Son contenu faisait porter sur eux le soupçon de vouloir débarquer des troupes au Japon. Il s'agissait d'une tactique afin d'obtenir le monopole du commerce extérieur avec le pays du Soleil levant, source à l'époque d'immenses profits⁴⁹. Cet incident met en lumière les luttes intestines et la guerre larvée que se livraient les Occidentaux, chacun des pays en présence essayant de s'arroger auprès du gouvernement japonais cette prérogative. Francine Hérail note que « soucieux d'accaparer le marché, les Hollandais avaient tout fait pour mettre en garde les Japonais contre les Portugais et les Espagnols qu'ils accusaient de projeter de s'emparer de leur territoire ou en tout cas d'utiliser la force contre le Japon. »⁵⁰ Mais, comme le note Jacques Proust, à la suite des historiens du Japon, les dirigeants du pays étaient fort bien informés au sujet de l'état de la situation dans le sud du pays et particulièrement à Nagasaki qui relevait alors de l'autorité directe du *shôgun*⁵¹. Cette soumission aux autorités japonaises constitue l'une des manifestations de l'attitude jugée servile mais aussi prudente que manifesteront les Hollandais durant leur séjour au Japon, attitude bien souvent blâmée et méprisée dans les textes européens des XVIIe et XVIIIe siècles relatifs au Japon.

7-Des témoignages sur les supplices subis par les convertis

Dans la *vraie description* Caron a également consacré quelques pages à « La persécution contre les chrétiens romains »⁵² dans lesquelles il décrit avec minutie les différents supplices auxquels étaient soumis les martyrs avant de périr et le courage que ceux-ci ont montré face à l'insurmontable. L'auteur décrit les différents procédés raffinés

employés de manière à tuer tout en faisant souffrir le plus longtemps possible les chrétiens. L'invention dans ce domaine n'avait vraiment pas de limites :

« Pour finir ils ont trouvé une autre manière de faire : c'est de suspendre les gens par les pieds à une potence et de descendre le corps dans une fosse. De peur que le sang ne les étouffe, ils leur faisaient de petites incisions en croix sur la tête, ce qui permettait au sang de suinter et de s'évacuer de lui-même. [...] La pendaison par les jambes, la tête en bas, c'est la pire des tortures : c'est une chose dont on ne peut rendre compte par écrit. »⁵³

Conclusion

Comme nous avons pu le constater, Caron contribua au milieu du XVII^e siècle à enrichir la connaissance du Japon en le présentant en effet à partir d'une vision originale, d'un angle unique par rapport à ce qui avait été publié avant lui. Son ouvrage ouvre un horizon différent car il s'intéresse à des sujets qui n'avaient pas été abordés avant lui et présente un Japon ignoré des religieux, brossant quelques tableaux originaux. Yamauchi Hisashi estime que :

« Avant que les études concernant le Japon de Montanus et de Kaempfer ne soient publiées, le livre de Caron constitua un document de première classe qui façonna durablement l'influence de la vision du Japon en Europe. Il s'agit d'un document précieux. »⁵⁴

Notes :

1-Proust, Jacques et Proust, Marianne, *Le puissant royaume du Japon, la description de François Caron (1636)*, Paris, Chandeigne, 2003.

2- Caron, François, « La vraie description du puissant royaume du Japon », dans Melchisédech Thévenot, *Relations de divers voyages curieux [...]*, Paris, Cramoisy, 1664.

3-Factorerie : agence ou comptoir d'un établissement commercial à l'étranger. Hirado est un port situé dans une petite île au nord de Nagasaki. En ce qui concerne l'installation des Hollandais à Hirado puis à Dejima, cf. : 家内武、近世日本とオランダ(Kanai, Takeshi, *Le Japon des temps modernes et la Hollande*), 東京放送大学、Tôkyô, Hôsdô Daigaku, 1993.

4-En 1640, Caron offrit un candélabre à Tokugawa Iemitsu. Il fut apporté à Nikkô. Cf. Jacques Proust, *op. cit.*, p. 188-190.

5- *Ibid.*, p. 14 et suiv.

6-Il exista d'ailleurs tout un contentieux au sujet de la piraterie au cours des XVI^e et XVII^e siècles entre le pouvoir japonais et les navires étrangers qui parfois n'hésitaient pas à se livrer à cette activité.

7- Proust, Jacques, *Le puissant royaume du Japon, la description de François Caron (1636)*, *op. cit.*, p. 14-21.

8- Jacques Proust signale que les Européens qui avaient fait l'effort d'apprendre la langue étaient rares : « Tous les jésuites de la mission portugaise, présents dans l'archipel depuis plus d'un demi-siècle, ne la savaient pas ou la savaient mal, bien que plusieurs d'entre eux aient excellé dans sa pratique orale et même écrite dès la fin du XVI^e siècle. » *Ibid.*, p. 8.

9- Caron, François, « La vraie description du puissant royaume du Japon », dans *Relations de divers voyages curieux qui n'ont point été publiés et qu'on a traduits ou tirés des Originaux des voyageurs François*, *op. cit.*

10- Caron, Francis, *A true Description of the Mighty Kingdoms of Japan and Siam*, London, 1663.

- 11- Il s'agissait d'un rapport demandé par le nouveau directeur général de la Compagnie des Indes qui prenait poste à Batavia.
- 12- *Ibid.*, p. 20. L'admiration de Caron, notée dans la question XXXI, pour les messages des Japonais envoyés à leurs autorités supérieures « d'une telle brièveté et paraissent si substantielles dans le fond qu'on en est émerveillé ». Lui-même semble avoir été influencé ! *Ibid.*, p. 52.
- 13- *Ibid.*, p. 21. Le lecteur curieux aimerait avoir plus d'informations sur le Japon que ce Caron nous décrit de façon succincte et en connaître également un peu plus au sujet de l'expérience unique qu'il y vécut.
- 14- Frois, Luis, s.j., *Européens et Japonais. Traité sur les contradictions et différences de mœurs, écrit par le R. P. Luis Froyes au Japon, l'an 1585*, Paris, Chandeigne, 1993.
- 15- *Ibid.*, p. 22-23. Les autorités chassaient également du pays les femmes japonaises mariées avec des étrangers ainsi que les concubines de ces derniers.
- 16- Caron, François, *Rechte Beschryvinge van het Machtigh Koninkrijk van Jappan* [...], Boeckverkooper, 1661.
- 17- Thévenot, Melchisédech, *Relations de divers voyages curieux* [...], Paris, Cramoisy, 1664.
- 18- Cousin du grand voyageur Jean Thévenot.
- 19- Proust, Jacques, *op. cit.*, p. 59 ; « La traduction ancienne n'était pas satisfaisante », *Ibid.*, p. 69.
- 20- *Ibid.*, p. 52-53.
- 21- Une première édition hollandaise parue en 1648, puis en 1649 chez Joost Hartgens à Amsterdam.
- 22- *Le puissant royaume du Japon, op. cit.*, p. 53.
- 23- *Ibid.*, p. 73-74.
- 24- *Ibid.*, p. 53 et suiv.
- 25- Pour les détails à ce sujet, voir Proust, Jacques, *Le puissant royaume du Japon, op. cit.*, p. 53-56.
- 26- Ce qui ne lui évita pas de fournir une carte erronée du Japon dans laquelle l'île d'Ezo était rattachée à l'île principale du Honshû.
- 27- Montanus, Arnold, *Ambassades mémorables, tome second, op. cit.*, p. 3-5.
- 28- Bernard, Jean Frédéric, *Recueil des Voyages au Nord contenant divers mémoires très utiles au commerce et à la navigation*, Amsterdam, chez J. F. Bernard, 1715.
- 29- Certains avaient déjà été publiés, avec le rapport de Caron, dans la première édition française de *Relations de divers voyages curieux* [...], (*op. cit.*) publiée par Thévenot en 1664.
- 30- Caron, François, « Récit historique de la démolition d'une forteresse et de quelques édifices construits à Firando (Hirado) dans le Japon par les Hollandais établis dans cet empire (1640) », dans *Recueils de Voyages au Nord contenant divers Mémoires très utiles au commerce et à la navigation*, Amsterdam, chez Jean Frédéric Bernard, 1715. Proust, Jacques, *op. cit.*, « Le Registre journalier » p. 161-207. Ce document représente une partie du *Journal* que François Caron, en tant que responsable, devait tenir à jour pour rendre compte des activités de la factorerie.
- 31- Publié dans Bernard, Jean Frédéric, *Recueil des voyages au Nord, contenant divers mémoires très utiles au commerce et à la navigation, op. cit.*, p. 51 et suiv.
- 32- Les Anglais, eux, avaient déjà tout simplement décidé vers 1613 d'abandonner le commerce avec le Japon vu les diverses complications relatives au négoce et le peu de bénéfice qu'ils en retiraient.
- 33- Caron en fait le récit. Cf. Proust, Jacques, *Le puissant royaume du Japon, op. cit.*, p. 201-207. (Caron souligne qu'exprimer une quelconque opposition revenait à signer sa condamnation à mort.)
- 34- Suivant l'ordre des autorités, cet endroit exigu deviendra pour plus de deux cent ans la « prison » des Hollandais, comme eux-mêmes le surnommaient.
- 35- Selon les extraits de son *Journal*, il introduisit notamment l'utilisation de boulets de canon, armement alors encore inconnu à l'époque. Cf. Proust, Jacques, *op. cit.*, p. 161-167.
- 36- *Le puissant royaume du Japon, op. cit.*, p. 46-48. Kaempfer relate notamment les accusations d'un Japonais contre Caron, qui aurait soit disant caché un mortier d'airain au fond de son navire. Il juge « Je ne veux pas prendre sur moi de dire quelle foi on peut ajouter à cette Histoire. » Kaempfer, Engelbert, *Histoire du Japon, op. cit.*, tome second, p. 235-236.
- 37- *Ibid.*, p. 25-34.
- 38- *Mémoire pour l'établissement du commerce au Japon, dans Recueil des voyages au Nord, op. cit.*, tome troisième, p. 57-141.
- 39- Il repartit en compagnie cette fois de son épouse, jeune femme frivole et fort dépensière, avec

laquelle il s'était marié par procuration avant son retour en Hollande, donc sans l'avoir rencontrée auparavant.

40- L'homme, devenu riche, puissant et envié y fit ostensiblement étalage de sa fortune lors de son second séjour. Il fut rappelé en Hollande afin de s'expliquer au sujet de rumeurs courant à son sujet. Cf. *Le puissant royaume du Japon, op. cit.*, p. 33.

41- *Ibid.*, p. 37.

42- *Ibid.*, p. 38 et suiv. Il refusa en effet à plusieurs reprises de donner l'ordre d'attaquer des navires hollandais à sa portée quand l'occasion se présentait à lui.

43- En définitive, pour différentes raisons et malgré les dépenses et le travail occasionné pour assurer une nouvelle ouverture commerciale à la société fondée par Colbert en vue de concurrencer les Hollandais, cette entreprise se soldera en définitive par un échec presque total. Toutefois, et malgré les doutes pesant au sujet de la fidélité de son engagement au service de la France, Louis XIV accordera une pension à sa femme, ce qui laisse supposer que sa confiance envers François Caron n'avait pas totalement disparue. *Ibid.*, p. 48.

44- « *Malgré ses états de service, et tous les éloges qui l'avaient accompagné à toutes les étapes de sa carrière, Caron finit par déplaire. Il était riche, très riche, et ne cachait pas sa richesse. Il en faisait même volontiers parade [...] beaucoup de plaintes étaient remontées jusqu' à eux (les directeurs de la VOC) de différents endroits.* » Les responsables de la VOC décident de rappeler Caron à Amsterdam. *Le puissant royaume du Japon, op. cit.*, « Introduction », p. 34.

45- Tavernier, Jean-Baptiste, *Recueils de plusieurs relations et traités singuliers*, à Paris, chez Germain Clouzier, 1679.

46- Tavernier, Jean-Baptiste, *Recueils de plusieurs relations et traités singuliers, op. cit.*, p. 73-121. Le marchand français aborde dans son texte un problème fort peu soulevé dans les textes de l'époque, il s'agit de l'attitude et de la conduite presque inhumaine des colons à l'égard des insulaires dont certains d'entre eux sont employés comme esclaves et dans bien des cas fort maltraités.

47- Un siècle et demi plus tard, Charles Pierre Thunberg, lors de son passage à Batavia, s'insurgera lui aussi contre le mode de vie indolent et paresseux des personnes aisées de la colonie hollandaise servies par leurs esclaves. Il éprouvera un même dégoût devant leur attitude hautaine et méprisante.

48- Tavernier, Jean-Baptiste, *op. cit.*, p. 112. Or, François Caron, à l'époque gouverneur général de Hirado, n'en porte aucune responsabilité vu qu'il n'était pas au Japon au moment des faits.

49- Jacques Proust disculpe le commerçant des accusations portées contre lui. Car, explique-t-il « *Il n'a fait que transmettre la lettre pour obéir à un ordre de ses supérieurs afin d'attirer les bonnes grâces et la bienveillance des autorités à l'égard des Hollandais.* » *op. cit.*, p. 16. Cf. Voltaire, *Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations*, Essais, tome IV, éditions Beuchot, Paris, 1829.

50- Hérail, Francine, *Histoire du Japon*, Paris, Horvath, 1990, p. 793.

51- Sansom, Georg, *Histoire du Japon*, Paris, Fayard, 1998, p. 794.

52- *Le puissant royaume du Japon, op. cit.*, p. 129-134.

53- « *Il n'est pas possible de rapporter tout au long toutes ces tortures : elles sont trop nombreuses et trop variées. Les chrétiens les supportaient la plupart du temps avec tant de constance et de fermeté que le récit qu'on en ferait ne paraîtrait pas vraisemblable. Il est vrai que ces gens appartiennent à une nation opiniâtre et inflexible.* » Proust, Jacques, *op. cit.*, p. 131.

54- Yamauchi, Hisachi, 青い目に映った日本人、戦国・江戸期の日仏文化情報史、(*Les Japonais dans le regard des étrangers. Histoire des informations culturelles entre le Japon et la France durant la période des guerres intestines et l'ère Edo*), Tôkyô, Jinbun Shyo-In. 1998, p. 121.

Bibliographie :

Caron, François, « La vraie description du puissant royaume du Japon », dans Melchisédech Thévenot, *Relations de divers voyages curieux [...]*, Paris, Cramoisy, 1664.

Frois, Luis, s.j., *Européens et Japonais. Traité sur les contradictions et différences de mœurs, écrit par le R. P. Luis Froyes au Japon, l'an 1585*, Paris, Chandeigne, 1993.

Proust, Jacques et Proust, Marianne, *Le puissant royaume du Japon, la description de François Caron (1636)*, Paris, Chandeigne, 2003.

Tavernier, Jean-Baptiste, *Recueils de plusieurs relations et traités singuliers*, à Paris, chez Germain Clouzier,

La vraie description du puissant royaume du Japon de François Caron (1636)

1679.

Yamauchi, Hisachi, 青い目に映った日本人、戦国・江戸期の日仏文化情報史、(*Les Japonais dans le regard des étrangers. Histoire des informations culturelles entre le Japon et la France durant la période des guerres intestines et l'ère Edo*), Tôkyô, Jinbun Shyo-In. 1998.